

La vente des places dans les établissements d'enseignement publics

Un business qui n'honore pas les acteurs de l'éducation

Pour le Réseau national de Lutte anti-corruption (REN-LAC), la vente des places doit être bannie des écoles, lycées et collèges. L'accès à l'éducation est un droit fondamental et ne saurait, en aucune manière, constituer un fonds de commerce pour des esprits malins. Il est de la responsabilité des acteurs du secteur et des autorités étatiques de travailler à éradiquer cette pratique qui n'honore pas les acteurs de l'éducation.

À chaque rentrée scolaire, le Réseau national de Lutte anti-corruption (REN-LAC) fait le même constat accablant : le monnayage des places dans les établissements d'enseignement publics. En dépit des dénonciations de la presse et des acteurs de la lutte anti-corruption, cette pratique prend de l'ampleur. Au point que cette année encore, des réseaux n'ont pas manqué de se constituer dans certains établissements scolaires de la place tels que les lycées Vénégré, Bambata, Marien N'Gouabi, Song-Taaba, Philippe Zinda Kaboré surnommé le « big » Zinda, etc.

Dans certains groupes privés de messageries sociales comme WhatsApp, c'est à coup de renfort de publicité que se développait le business. « *Vous qui avez brillé dans les lycées privés et qui comptez avoir une place dans les lycées publics...Contactez le...* », pouvait-on lire dans ces forums. Pour garantir une place dans les classes de 6^e, 5^e, 4^e, 2nd et 1^{ère}, les parents d'élèves intéressés étaient invités à déboursier la coquette somme de 100 000 F CFA.

L'année passée, le Comité régional anti-corruption (CRAC) du Centre-ouest a ainsi mis la main sur un enseignant de la ville de Koudougou qui s'adonnait à cette pratique dans une totale impunité. Ce dernier avait, lui aussi, poussé l'outrecuidance jusqu'à faire des affichages pour attirer la clientèle. L'affaire est actuellement en justice.

Ces deux exemples sont loin d'être des cas isolés. La vente des places constitue actuellement pour de nombreux acteurs de l'éducation (proviseurs, censeurs, surveillants, intendants, enseignants, responsables des associations des parents d'élèves, etc.) un

véritable business. D'après de nombreux témoignages, une place au post-primaire et au secondaire se vend actuellement, dans les grandes agglomérations comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, à entre 50 000 et 150 000 F CFA. *« Dans le milieu scolaire, confie Souleymane Badiel, Secrétaire général de la Fédération des Syndicats nationaux des Travailleurs de l'Education et de la Recherche (F-SYNTER), la pratique est affublée d'appellations diverses : 'fonds communs', 'charbon fin'. »*

Quasi-inaction de l'autorité

Approché pour comprendre s'il était informé des messages circulant dans certains groupes de messageries privées et faisant état de places en vente disponibles dans son établissement, le Proviseur du lycée Philippe Zinda Kaboré, le plus grand établissement scolaire de la ville de Ouagadougou, se défend : *« C'est par ma fille que j'ai été informé de ce que de tels messages circulaient sur les réseaux sociaux. Et lorsqu'elle me les a envoyés, je les ai tout de suite transférés aux autres chefs d'établissement concernés pour qu'ils en prennent connaissance. De mon côté, j'ai estimé qu'il était bon que nous cherchions à comprendre davantage cette affaire. Mais après concertation, en lieu et place de réagir, il a été jugé prudent de patienter pour voir quelle va être la suite de cette affaire. »*

Le chef d'établissement a donc opté de rester passif. Et pour cause : Alexis Kyelem affirme que les mécanismes de recrutement, en complément d'effectif, dans son établissement constituent un rempart contre la vente des places. *« Tous les recrutements se font sur la base des textes à travers une commission, composée de l'administration, des Associations des Parents d'élèves, des représentants syndicaux, des délégués du personnel, qui doit se pencher de la manière la plus objective sur les dossiers », assure-t-il, indexant une pile de dossiers entassés dans son bureau, prêts à être examinés. Néanmoins, le Proviseur prend le soin de préciser que « Ce recrutement peut être complété, dans des situations assez spéciales, par un certain nombre de dossiers laissés à l'appréciation du chef d'établissement. »*

Le seul recrutement à travers la commission peut-il être un total frein à la vente des places ? À ce niveau, le proviseur renvoie dos à dos les parents et le personnel insistant sur la responsabilité des premiers.

Enseignant au lycée Technique national Aboubacar Sangoulé Lamizana, Souleymane Badiel de la F-SYNTER estime, pour sa part, que cette conception est réductrice du problème. Le syndicaliste ne cache pas son aversion contre une pratique qui « *participe à la dévalorisation de la fonction d'éducateur et au développement de l'indiscipline dans les établissements car l'élève qui a connaissance du "deal" qui lui a permis d'intégrer un établissement ne peut percevoir autrement ceux qui ont tissé ce "deal" que comme de vulgaires marchands.* » Par conséquent les rapports qui le lieront aux auteurs de cette œuvre ne peuvent pas être des rapports sains.

Mais selon Souleymane Badiel, « *La vente de places découle aussi de l'insuffisance criarde d'infrastructures éducatives publiques. L'offre étant en fort décalage avec la demande, cela laisse des possibilités à des personnes de mauvaise foi qui monnaient les places dans le milieu éducatif.* »

Pratique illégale

Tous les acteurs rencontrés sont unanimes sur un fait : l'illégalité de la pratique. Bien qu'elle se conçoive aujourd'hui comme une action normale. De nombreux acteurs, qui s'y adonnent, pensent réellement, et parfois de bonne foi, en avoir le droit. De sorte qu'il n'est pas toujours facile de leur faire entendre raison. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer aux propos de certains lors des séances de sensibilisation du REN-LAC sur le terrain : « *Si j'ai droit à deux places, pourquoi ne pourrais-je pas les vendre sans que l'on me traite de corrompu ?* »

« *En clair, pour les vendeurs, la pratique s'apparente à un avantage lié à leur métier comme on en trouve ailleurs dans d'autres corps, ou encore à la possibilité qui s'offre à eux de grappiller pour joindre les deux bouts tel que cela se passe dans divers milieux de la vie de notre pays depuis quelques décennies* », analyse Souleymane Badiel.

Tout comme le Secrétaire général de la F-SYNTER, Anatole Zongo s'insurge contre cette gangrène et pointe du doigt une mauvaise interprétation de l'esprit des deux places accordées à chaque enseignant. « *C'est une revendication des syndicats, notamment la F-SYNTER et le SNESS. Elle n'avait autre but que de faciliter l'inscription, dans les établissements dans lesquels nous intervenons en tant que personnel de l'éducation, de nos enfants ou des enfants de proches qui*

peuvent être à notre charge. Mais ce n'était pas pour en faire un fond de commerce comme on l'entend aujourd'hui, parce que si vous n'avez pas d'enfants à scolariser, vous pouvez venir en aide, au moins, à des parents démunis. A défaut, vous n'êtes pas obligés d'en jouir », explique le premier responsable du Syndicat national des Enseignants du Secondaire et du Supérieur (SNESS).

De fait, le principe des deux places ne doit pas être perçu par les acteurs de l'éducation comme un droit absolu, mais plutôt comme un avantage qui leur est offert en cas de nécessité. Le REN-LAC voudrait insister sur une meilleure compréhension de ce principe et interpelle la responsabilité individuelle et collective des acteurs concernés.

Les dispositions de l'arrêté n°2018-334/MENA/SG du 04 octobre 2018, portant réglementation du recrutement des élèves en complément d'effectifs dans les établissements publics d'enseignement post-primaire et secondaire, sont sans équivoque en ce qui concerne les critères et conditions d'affectation des places au personnel éducatif du public.

En finir avec l'impunité

Le REN-LAC tient aussi à rappeler que cette pratique malsaine se développe le plus souvent dans les établissements d'enseignement publics avec la complicité des administrations et des autorités hiérarchiques. En témoigne le scandale qui a secoué, l'année dernière, le lycée Vénégré. À Ouagadougou, ils sont même rares ces grands établissements secondaires publics qui n'ont pas connu de tels scandales ces 15 dernières années. Si l'on doit multiplier les actions de sensibilisation à l'endroit des parents - certains se font arnaquer à cause de leur ignorance -, il ne faut surtout pas éluder la responsabilité du personnel de l'éducation, des chefs d'établissements et des autorités hiérarchiques qui sont les principaux auteurs de cette pratique mafieuse.

La vente des places est une forme de corruption qui traduit un état avancé de déstructuration de notre société. En d'autres temps, le Burkinabè était reconnu comme quelqu'un d'intègre. Il avait une dignité qu'il se donnait les moyens de préserver comme la prunelle de ses yeux. Cela faisait partie de son éducation, de son identité. Aujourd'hui,

l'on constate malheureusement que les mauvaises pratiques ont pris une proportion inquiétante, encouragées surtout par l'impunité qui a longtemps caractérisé le régime déchu de Blaise Compaoré et qui se poursuit dans la même dynamique avec le régime actuel.

C'est pourquoi, le REN-LAC invite les citoyens à s'organiser pour exercer une veille citoyenne accrue en exigeant des autorités :

- la prise de mesures concrètes pour démanteler ces réseaux mafieux ;
- l'application rigoureuse des dispositions de l'arrêté portant réglementation du recrutement des élèves en complément d'effectifs ;
- la sanction systématique de tous les acteurs et complices de ces pratiques frauduleuses ;
- l'accroissement des infrastructures d'enseignement public afin de garantir le droit effectif à l'éducation des enfants du peuple ;
- la dénonciation sur la plateforme d'information anti-corruption du REN-LAC www.veenem.bf de tous les cas de corruption constatés en milieu scolaire qui tendent à privatiser l'école burkinabè.

Pour sa part, le Réseau reste engagé dans cette dynamique à travers la mise en place de Comités de Suivi-citoyens de Prestations de Services (CSC-PS) dans le secteur afin de contribuer à lutter efficacement contre ces pratiques corruptrices qui dégradent la qualité de l'offre éducative au Burkina Faso.

Le Secrétariat exécutif